

Envoyé en préfecture le 02/05/2024

Recu en préfecture le 02/05/2024

Publié le

ID: 074-217402981-20240429-DEC24_DG_041-CC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Savoie

Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois

DÉCISION

N° 2024 - 041

Objet : Fête des Plantes 2024 : Mise à disposition du camion frigorifique par l'association Nous Aussi

Le Maire de Vétraz-Monthoux,

En application de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales et des délégations qui lui ont été accordées par le conseil municipal par délibération n° 2021.061 du 17 mai 2021,

Considérant que la commune organise du samedi 04 au dimanche 05 mai 2024, pour la vingt-troisième année consécutive, la Fête des Plantes au Centre-Bourg de Vétraz-Monthoux.

Considérant que la commune, à cette occasion, proposera une cuisson de pains dans le four à bois du Centre-Bourg, les samedi 4 et dimanche 5 mai.

DÉCIDE

ARTICLE 1: ETABLIR une convention pour la mise à disposition à titre gracieux, du véhicule Ford Transit, immatriculé EP-118-EW et appartenant à l'association Nous Aussi, du vendredi 03 mai à partir de 16h, au dimanche 05 mai 2024.

ARTICLE 2 : DE SOUSCRIRE une assurance Tous risques pour toute la durée d'utilisation du véhicule.

Vétraz-Monthoux, le 29/04/2024

Le Maire, Patrick ANTOINE

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte télétransmis en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevols, le 02/05/20 publié ou notifié le 02/05/2020

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vétraz-Monthoux ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.